

Pour diffusion immédiate
Le 2 mars 2016

Simplification du processus de délivrance des permis de conduire pour le personnel militaire canadien

WHITEHORSE — À l'instar du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve et Labrador, le Yukon accepte maintenant les exigences relatives à la formation et aux examens du ministère de la Défense nationale en ce qui a trait à la délivrance de permis de conduire.

Depuis le 1er février 2016, les permis de conduire des 404 militaires de la Défense nationale sont reconnus comme étant équivalents des permis conduire du Yukon de classe 1 à 5 pour les automobiles et les véhicules commerciaux.

« Cette modification est une façon simple pour nous de dire merci aux militaires qui ont tant donné pour notre pays », a indiqué un ministre de la Voirie et des Travaux publics, M. Scott Kent. « Ils méritent tous les avantages dont ils peuvent bénéficier alors qu'ils font la transition vers la vie civile et se cherchent un emploi dans le secteur privé. »

Auparavant, les membres du personnel militaire ne pouvaient pas transférer leurs attestations lorsqu'ils délaissaient leur carrière militaire.

« En tant qu'anciens militaires, mon collègue, le ministre Istchenko, et moi-même félicitons le gouvernement du Yukon d'avoir reconnu que les permis de conduire des membres de la Défense nationale étaient équivalents à ceux fournis par les provinces et les territoires », a indiqué le député David Laxton. « Ainsi, les membres du personnel militaire et les anciens militaires peuvent obtenir plus rapidement et facilement un permis de conduire commercial, lequel est exigé par les entrepreneurs du secteur des métiers. »

En vertu de la nouvelle procédure, les demandeurs ayant un permis de conduire reconnu comme équivalent doivent tout de même subir un examen de la vue complet, satisfaire aux normes médicales et aux critères de résidence et payer des droits, mais ils n'auront pas à passer un examen théorique et pratique.

« Cette annonce est une excellente nouvelle », a souligné le président de la Légion de Whitehorse, M. J.R. Mewett. « Trouver un emploi à la fin d'un service militaire peut être tout un défi; je suis persuadé que les entreprises civiles au Yukon bénéficieront grandement des qualifications et de l'expérience des anciens militaires. On voit ici un autre bel exemple de la façon dont le gouvernement du Yukon accorde son appui aux militaires, tant ceux qui sont encore actifs que ceux à la retraite. »

Le Bureau des véhicules automobiles du gouvernement du Yukon veille à la sécurité des conducteurs en appliquant la *Loi sur les véhicules automobiles* et en assurant la prestation des services et des programmes liés à l'obtention d'un permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules. Les services sont offerts à Whitehorse et dans la plupart des collectivités du Yukon.

-30-

Renseignements :

Dan Macdonald
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
dan.macdonald@gov.yk.ca

Alicia Debreceni
Communications
Voirie et Travaux publics
867-667-3146
alicia.debreceni@gov.yk.ca

Communiqué numéro 16-065

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.